

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-07-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Le deux juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-six juin deux mil vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Patrice NIVault, Jacky FAVREAU, Karine OLIVIER, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Nathalie GEFFARD, Karine MORIN, Marie-Sandrine GIRARD.

Absents excusés :
Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD
Laura LUSSEAU a donné pouvoir à Sophie AUGER
Éric CATHELINÉAU a donné pouvoir à Karine OLIVIER

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

En début de séance, l'Assemblée accueille Julien PINTAUD et son adjoint, Jean-Luc GAYCHET, de la caserne de Mazières-en-Gâtine. Ils sont venus expliquer les missions du SDIS 79, le budget et l'organisation opérationnelle et le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 juin 2020

Sur le point n°11 concernant l'acquisition des jeux pour enfants, Madame OLIVIER demande à modifier son propos : « en situation de handicap », plutôt « qu'à mobilité réduite ».

Une fois cette remarque formulée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 juin 2020, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

2. Vote des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes

Au préalable du vote des divers comptes administratifs, l'Assemblée doit valider les propositions de comptes de gestion formulées par le receveur principal.

Le document est l'exacte reproduction du compte administratif et présenté différemment. Un rapprochement de chaque imputation comptable, plusieurs fois au cours de l'exercice précédent, a été effectué par notre service administratif.

Monsieur le Maire, ordonnateur, a l'obligation de quitter la salle, ne pouvant être juge et partie pour ce vote. La présidence revient à la doyenne, Madame TALINEAU. L'Assemblée compte donc 22 membres votants.

2 Vote des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes

Madame DREILLARD présente le compte administratif 2019 du budget principal, résumé de la façon suivante :

Montants	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	959 476,02	1 314 645,41
Section d'investissement	693 141,99	394 514,34

Pour le compte de gestion 2019 du budget principal, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur son approbation, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Pour le compte administratif 2019 du budget principal, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur son approbation, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Madame DREILLARD expose le compte administratif 2019 du budget annexe 'Village des Chaumes', synthétiser la façon suivante :

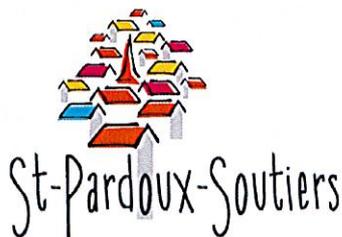
Montants	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	0,00	41 086,50
Section d'investissement	41 086,50	0,00

Pour le compte de gestion 2019 du budget annexe 'Village des Chaumes', Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur son approbation, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Pour le compte administratif 2019 du budget annexe 'Village des Chaumes', Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur son approbation, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-07-01

2 Vote des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes

Madame DREILLARD présente le compte administratif 2019 du budget annexe 'Ensemble immobilier le Poirier', résumé de la façon suivante :

Montants	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	0,00	75 200,09
Section d'investissement	269 412,75	134 565,09

Pour le compte de gestion 2019 du budget annexe 'Ensemble immobilier le Poirier', Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur son approbation, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Pour le compte administratif 2019 du budget annexe 'Ensemble immobilier le Poirier', Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur son approbation, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

A la fin du vote, Monsieur le Maire entre dans la salle. L'Assemblée compte désormais 23 membres votants.

3. Vote des budgets primitifs 2020 du budget principal et des budgets annexes

Le budget primitif 2020 du budget principal est résumé de la façon suivante :

Montants	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	1 697 032,23	1 697 032,23
Section d'investissement	1 359 291,03	1 359 291,03

Pour le budget primitif du budget principal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur son approbation, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Le budget primitif 2020 du budget annexe 'Village des Chaumes' est résumé de la façon suivante :

Montants	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	55 238,96	55 238,96
Section d'investissement	41 086,50	41 086,50

Pour le budget primitif du budget annexe 'Village des Chaumes', Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur son approbation, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

3 Vote des budgets primitifs 2020 du budget principal et des budgets annexes

Le budget primitif 2020 du budget annexe 'Ensemble immobilier le Poirier' est résumé de la façon suivante :

Montants	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	110 712,01	110 712,01
Section d'investissement	286 159,39	286 159,39

Pour le budget primitif du budget annexe 'Ensemble immobilier le Poirier', Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur son approbation, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

4 Subvention : plan de financement – travaux Château Bourdin (Douve - Gasse aux Ecus)

Ce point sera proposé au conseil municipal du 10 juillet prochain.

5 Acquisitions de matériel

La première acquisition concerne un broyeur d'accotement, pour laquelle trois fournisseurs ont été sollicités, à savoir :

Fournisseurs	Matériel	Tarif	Reprise
Auriau	KUHN S1670 RTR	13300	2000
Gonin	KUHN S1670 RTR	12500	2500
Ballanger	ROUSSEAU BX324	13500	2000



Pour l'acquisition du broyeur d'accotement, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, soit l'entreprise AURIAU, pour un montant de devis de 13 300 euros HT, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

5 Acquisitions de matériel

Le deuxième projet d'achat de matériel agricole est un lamier, dont voici les diverses propositions de devis :

Fournisseurs	Matériel	Tarif	Reprise
Auriau	Kuhn 3 plateaux renforcés+1 scie (650)	12080	1000
Gonin	Kuhn 3 plateaux renforcés+1 scie (650)	11400	5000
Ballanger	Kirogn L.E 7004 3+1 (700)	11000	3900



Pour l'acquisition du lamier, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, soit l'entreprise GONIN, pour un montant de devis de 11 400 euros HT, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

La dernière acquisition concerne un matériel de voirie, une balayeuse, pour laquelle trois devis ont été demandés :

Fournisseurs	Matériel	Tarif	Reprise
Auriau	Rabaud Supernet2100	3270	
Gonin	Rabaud Supernet2100	6600	
Ballanger	Rabaud Supernet2100	1760	



Pour l'acquisition d'une balayeuse, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, soit l'entreprise BALLANGER, pour un montant de devis de 1 760 euros HT, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



6 Ressources humaines : contrat d'apprentissage BTS alternance

Il s'agit d'entériner un avis favorable, formulé par le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale, concernant l'apprentissage en BTS en alternance pour Louise TAVENEAU.

Dans la saisine, il est rappelé les conditions d'accueil de l'apprenante, les noms des tuteurs et leurs expériences dans la fonction et dans le tutorat. C'est un avis administratif d'une commission externe pour une décision déjà prise par l'Assemblée délibérante et qu'il est nécessaire à nouveau d'entériner.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale, pour l'accueil d'un apprenti en BTS alternance, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

7 Ressources humaines : subvention exceptionnelle liée au COVID-19

Cette prime exceptionnelle peut être versée à tout agent de la fonction publique territoriale, particulièrement mobilisé pendant la crise COVID-19, c'est-à-dire les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, a conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Un agent administratif est concerné par cette prime et par son activité exceptionnelle pendant la gestion de la crise sanitaire.

Après discussion en bureau municipal, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de lui verser une somme de 720,30 euros.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le seuil de versement de cette prime exceptionnelle à cet agent administratif, liée au COVID-19, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

8 Lotissement des Chaumes : révision tarif de vente d'une parcelle

Une demande a été formulée récemment par un couple souhaitant faire construire une maison, sur une parcelle des Chaumes, pour une baisse du prix au mètre carré vendu par la commune.

Monsieur ROUSSELOT, en charge du PLUi -Habitat-Agriculture, présente alors à l'Assemblée un ensemble de calculs concernant les parcelles déjà vendues et leur prix au mètre carré lors de leurs ventes :

PARCELLES VENDUES	Superficie en m ²	Recette communale
La plus grande	1 342	45 091
La petite	663	22 277
En moyenne	855	28 728

Monsieur ROUSSELOT propose de prendre la surface moyenne des parcelles vendues, soit 855 m² au prix actuel, c'est-à-dire 29 euros TTC/m² et pour la différence de la surface en sus, soit 111 m² pour la situation concernée, un prix au mètre carré de 15 euros TTC. Ainsi, le couple ferait une économie de 1 554 euros sur le prix d'achat de ce terrain.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-07-01

8 Lotissement des Chaumes : révision tarif de vente d'une parcelle

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la nouvelle tarification du mètre carré vendu au lotissement Les Chaumes, tel que présentée ci-dessus, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

9 Représentativité : nominations élus membre du CCAS

Le président et la vice-présidente du CCAS proposent le collège 'Élus' suivant :

1. Patrick CLISSON
2. Lydie BARATON
3. Marie-France TALINEAU
4. Karine MORIN
5. Audrey RIGAUDEAU
6. Martin MOREAU
7. Annie MARSAULT
8. Sophie AUGER

Pour le collège 'Habitants', ils proposent de nommer les personnes suivantes :

9. Laurence BRETEAUD
10. Laëtitia FAUCHER
11. Marie-Elisabeth PIGNON
12. Sabine PONT
13. Monique MIOT
14. Julie PILLOT
15. Alexandrine PERRET
16. Bérangère CHAUVIERE

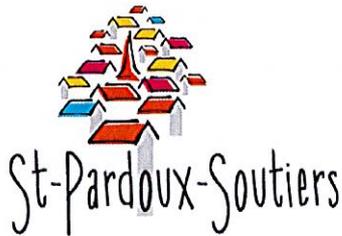
Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la nomination des membres au conseil d'administration du CCAS, tel que précisée ci-dessus, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

9 Représentativité : nominations élus membre du CCID

Une liste de membres titulaires et suppléants est proposée, dont voici le détail. Elle sera proposée aux services fiscaux, qui procéderont à la nomination définitive des membres.

Membres titulaires		Membres suppléants	
BARANGER	JOHANN	ROUSSELOT	Emmanuel
HULCELLE	FABIENNE	BONNET	Joël
CLISSON	PATRICK	OLIVIER	Karine
GUINARD	JEAN-LUC	TALINEAU	Marie-France
PIGNON	MARIE-ELISABETH		
POUBLANC	PASCAL		
FAVREAU	JACKY		



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-07-01

9 Représentativité : nominations élus membre du CCID

Membres titulaires		Membres suppléants	
PACAULT	ANTHONY		
NIVault	PATRICE		

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la nomination des membres à la CCID, tel que précisée ci-dessus, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

10 Commission communale : nouvelle nomination à la commission d'appel d'offres

Le contrôle de légalité nous demande de procéder à nouveau à la nomination des membres de la commission d'appel d'offres, où le Maire est président de droit, suite à une irrégularité sur la nomination votée lors du conseil municipal du 25 mai dernier.

Ainsi, il s'agit de nommer 3 membres titulaires et 3 membres suppléants :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Jean-Luc	GUINARD	Karine	OLIVIER
Guillaume	BONNIN	Emmanuel	ROUSSELOT
Patrice	NIVault	Patrick	CLISSON

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la nomination des membres commission d'appel d'offres, tel que suggérée ci-dessus, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

11 Travaux d'investissement : réception travaux Château Bourdin – moins-value

Les travaux d'aménagement de sécurité à Château Bourdin touchent à leur fin, côté route d'Azay-Parthenay.

La maîtrise d'œuvre, AREA URBANISME, a compilé toutes les corrections décidées sur le terrain et nous propose une moins-value pour un montant de 2 099,30 euros HT, pour le lot espaces verts – mobilier urbain.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la moins-value, d'un montant de 2 099,30 euros HT, pour la fin des travaux d'aménagement de sécurité de Château Bourdin, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



12 Travaux d'investissement : structure de jeux pour enfants – espaces verts salle multi-activités

Un autre prestataire, MANUTAN COLLECTIVITES, a été sollicité, avec pour objectif de comparer l'offre déjà reçue par PCV COLLECTIVITES, comme demandé par l'Assemblée lors de la dernière séance. Cependant, le commercial n'a pas transmis de devis pour plusieurs raisons :

- Structures de jeux différentes de celles de PCV,
- Problème de responsabilité et d'assurance sur l'extension, par rapport à la structure existante,
- Impossibilité de fournir un devis pour le trampoline.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à nouveau le devis de l'entreprise PCV COLLECTIVITE sur la structure de jeux pour enfants, pour la somme de 40 512 euros TTC.

Les travaux débuteraient en octobre, avec une partie en régie pour la préparation des sols et l'aide au montage de la structure de jeux.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le devis d'installation des jeux pour enfants, pour un montant de 40 512 euros TTC, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

13 Urbanisme : numérotations habitation

Le service urbanisme propose plusieurs numérotations de parcelle, à savoir :

Nom propriétaire	Parcelle cadastrée	Adresse	
		Ancienne situation	Nouvelle situation
PELLE Grégory	285 AH 190	3 Impasse du Moulin	1 bis Impasse du Moulin
METAYER Yannick	285 AH 185	2 La Petite Pétrolière	3 bis Impasse du Moulin
METAYER Yannick	285 AH 186		
METAYER Yannick	285 AH 188		
GIRAUDEAU Mathieu	285 AA 112	16 Rue Myrtille	18 Rue Myrtille
Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS	285 AB 238	/ (zone nouvellement créée)	Espace Paul Pelletier
	285 AB 245		
	285 AB 246		
	285 AB 247		
	285 AB 248		
	285 AB 249		
	285 AB 250		

Pour les administrés habitant 1 bis Impasse du Moulin et 3 bis Impasse du Moulin, la décision sera reportée au conseil du 10 juillet 2020.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les deux autres numérotations, à savoir M. GIRAUDEAU et l'Espace Paul Pelletier, avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-07-01

Informations et questions diverses

- Concernant le poste d'agent technique, 25 profils ont été réceptionnés. Une première sélection en a retenu 11, puis une deuxième sélection a cerné 5 profils potentiellement intéressants. Les entretiens se feront le **mardi 7 juillet après-midi**.
- Monsieur le Maire précise que l'Assemblée doit se réunir le **vendredi 10 juillet, à 19 h 30** au Foyer Rural, pour les sénatoriales. Il faudra nommer 7 grands électeurs et 4 suppléants. C'est un scrutin de liste. Un conseil municipal est donc programmé, avec d'autres points à l'ordre du jour.
- Une visite de la résidence d'accueil à la Bazonnaire est programmée le **vendredi 10 juillet à 18 h 30**.
- Un conseil d'administration de l'EHPAD est prévu le **15 juillet, à 18 heures**.
- L'installation du bureau communautaire Val de Gâtine et son élection sont prévus le **16 juillet prochain**.
- Monsieur le Maire propose les prochaines dates des conseils municipaux : **7 septembre, 8 octobre, 5 novembre et 3 décembre**.
- Monsieur le Maire fait état des diverses demandes d'urbanisme en déclaration préalable, certificat d'urbanisme et permis de construire. Suite au confinement, le nombre de dossiers réceptionnés a augmenté.
- Monsieur le Maire fait la lecture du courrier de réponse de la chambre d'Agriculture concernant la problématique de l'expansion invasive de l'espèce, le corbeau freux. L'espèce étant protégée, les instances ne peuvent pas engager d'actions sur le terrain. Il est donc proposé, à tous les agriculteurs pouvant être sinistrés par ce phénomène, de déposer une demande via un formulaire disponible à l'accueil de la mairie.
- Monsieur GUINARD fait part à l'Assemblée d'un problème de gestion de mare, Rue de la Douve à Château Bourdin. Cette mare, pour l'instant sur domaine privé, reçoit les eaux pluviales de 3 habitations et engendre un affaissement dû à une différence de niveau d'un terrain. Dans le cadre de l'embellissement de cette rue, la commune pourrait récupérer cette mare, pour simplifier le cheminement des eaux pluviales. Le sujet sera porté au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h11.

Le Maire,
Johann BARANGER